

Note Interne de visite d'inspection

PACA	GS: 13	Subdivision de : AIX EN PROVENCE	Date: 3 juillet 2006
Inspecteurs	: P. LAURENT R. MOUNIER		
Exploitant	: ALUMINIUM PECHNINEY	Code GIDIC	: 064.00001
Site inspecté	: GARDANNE	A ou D	: A
Activité	: Usine de fabrication d'alumine	Priorité	: P1
Objet de la visite	: Pollution atmosphérique et poussière		

Présentation du site inspecté**Description succincte des installations inspectées**

Ateliers de calcination (fours 3, 4 et 5 fonctionnant au gaz naturel)

Installations de combustion (chaudières 2 et 3 mixtes fioul/gaz naturel)

Stockages d'alumine

Contexte environnemental et socio-économique

L'usine est située à proximité immédiate du centre-ville de Gardanne. L'usine fait l'objet de quelques plaintes récurrentes des riverains sur le problème des poussières depuis de nombreuses années avec un pic dans les années 2001/2003. En 2006, seules des plaintes orales ont été formulées sur ce point lors des réunion publiques organisées par la mairie de Gardanne avec principaux industriels de la commune.

Suite à une étude réalisé sur la qualité de l'air autour de l'usine réalisé en 2003 qui a mis en relief des concentrations importantes de particules fines, un préleveur sera mis en place par AIRMARAIX en novembre 2006 en partenariat avec la mairie de Gardanne. Les résultats des mesures seront disponibles sur le site d'AIRAMARAIX.

L'usine a été racheté par le groupe canadien ALCAN en 2005. La direction en place nous indique n'avoir aucune information quand à l'avenir du site.

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés – augmentation/réduction des effectifs,)

Plan d'action sur les poussières dont les principales mesures sont :

- Mise en place d'un nouveau filtre à manche en aval des cheminées des fours 4 et 5 (2 M d'euros)
- Travaux d'étanchéité sur le caisson de l'électrofiltre du four 5 (300 000 euros)

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

Sujets évoqués

Contrôle du respect des prescriptions de l'AP d'autorisation d'exploiter sur les prescriptions relatives à la prévention de la pollution de l'air (art 4.3.1 sur les fours et art 4.4.1 sur les GIC).
 Conditions de transmission des résultats de l'autosurveillance.
 Application de l'arrêté préfectoral complémentaire du 7 novembre 2005 sur les émissions de SO2 et de NOX ;
 Perspectives et améliorations à prévoir (nouveaux filtres prévus, poussières, PNSE avec un projet d'APC sur les métaux, analyse du rapport airmaraix, etc...).

Documents consultés

Rapports de surveillance des émissions atmosphérique des installations de combustion (chaudière) et des fours de calcination
 Plan d'action de réduction des NOx

Lieux visités

Environnement des ateliers de calcination et des stockages d'alumine

Autres remarques

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales)

L'exploitant doit accentuer ses efforts sur le problème récurrent des poussières, en intégrant dans son plan d'action des mesures plus efficace sur les émissions diffuses (étanchéité, nettoyage plus fréquent...).

Le plan d'action de réduction des NOx doit être modifié sur les émissions des fours de calcination en poursuivant l'analyse technico-économique. La valeur limite de 500 mg/Nm³ de l'arrêté préfectoral qui est prescrite semble inaccessible. Pour rappel, ce type d'installation n'est pas visé par les textes réglementaires GIC. L'exploitant doit effectuer une demande de modification de cette valeur, en cohérence avec le plan d'action modifié.

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

M. DELMAS directeur site
 M. COLOMBE responsable environnement
 M. PARIS Adjoint au chargé d'environnement
 M. JOMPHE Détaché du groupe ALCAN
 M. PERRIER Chargé du procédé Bayer

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)